

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 23 NOVEMBRE 2011**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Benoit Proulx, substitut du maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Jacques Séguin, maire de Pointe-Calumet

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Marc Lauzon, préfet et maire de Deux-Montagnes.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

Étaient absents à l'assemblée ordinaire :

M. Richard Lalonde, maire d'Oka
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Advenant 20h15 M. Marc Lauzon, préfet, déclare l'assemblée ouverte.

RÉSOLUTION 2011-170

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

***Ordre du jour
Assemblée du conseil
23 novembre 2011***

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2011**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 - a) Liste des comptes payables et déjà payés – MRC
 - b) Liste des comptes payables et déjà payés – Transport collectif / milieu rural
 - c) Correspondance (dépôt et suivi)
 - d) COBAMIL (remplacement d'administrateur)
 - e) Table sur l'énergie des Laurentides (représentants et contribution)
 - f) Auditeur indépendant (désignation)
 - g) Mosaïque des élus (mise à jour)
 - h) Calendrier des séances du conseil
- 6. Budget 2012**

7. Aménagement du territoire

a) *Analyse des règlements d'urbanisme*

Municipalité	Règlement	No.
<i>Saint-Eustache</i>	<i>Emprunt</i>	<i>1802</i>

b) *RCI-2005-01-10*

8. Gestion des cours d'eau

a) *COBAMIL et Éco-Nature - Échantillonnage de la qualité de l'eau – COBAMIL*

b) *Gestion de la population de castor (permis SEG)*

c) *Ferme Jean-Guy Lavallée (ric du Chêne et CD Renaud-Lavallée)*

d) *Ferme Paul Sauriol (CD Duquette-Sauriol)*

e) *Ferme R. Desjardins et D. Théorêt (CD branche Côte Saint-Louis et CD Duquette-Sauriol)*

f) *Ferme Les jardins Agripro (CD Bras-Choquette + Duquette-Sauriol) +*

g) *Ferme Yvon Masson (Petite Rivière-du-Chêne)*

9. Logement social

10. Dossier métropolitain

11. Culture et patrimoine

a) *Lancement de la politique culturelle (rappel)*

b) *Entente VVAP (autorisation de signature)*

12. Conférence régionale des élus des Laurentides

13. Schéma de couverture de risques (adoption)

14. Transport collectif

15. Varia

16. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-171

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 26 OCTOBRE 2011

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Marc Lauzon et RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes tenue le 26 octobre 2011 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale soit autorisée à l'inscrire au livre des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet déclare la période de questions ouverte.

M. Normand Clermont pose une question sur l'impact de l'ORH sur le fonctionnement des OMH.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2011-172

COMPTES PAYÉS ET À PAYER - MRC

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer;

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2010-025, (les chèques numéros 1814, 2152 à 2187 inclusivement ainsi que les paiements fait par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-173

COMPTES PAYÉS ET À PAYER – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2010-025, (les chèques numéros 2183 à 2187 inclusivement et les paiements fait par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue. Elle mentionne que la correspondance de la MRC de la Vallée du Richelieu concernant l'école nationale des pompiers sera discutée lors d'une prochaine séance du conseil.

Après discussions, on ajoute à Varia les items suivants :

- Appui MRC L'Assomption concernant la révision du plan territorial de mobilité durable.
 - Nomination de Vincent Langevin, inspecteur responsable de l'application du RCI.
-

COBAMIL (remplacement d'administrateur)

Ce point a été reporté à une assemblée ultérieure.

TABLE SUR L'ÉNERGIE DES LAURENTIDES (REPRÉSENTANTS ET CONTRIBUTION)

Ce point a été reporté à une assemblée ultérieure.

RÉSOLUTION 2011-174

AUDITEUR INDÉPENDANT (DÉSIGNATION)

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des propositions de services professionnels reçues pour le mandat d'audit des états financiers de la MRC pour 2011 et 2012;

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC retient l'offre de services professionnels déposée par LBBO Ca datée du 17 novembre dernier et accorde à cette dernière le mandat de procéder à l'audit des états financiers de la MRC de Deux-Montagnes pour les années fiscales 2011 et 2012 pour le montant total de 18 250 \$ \$ plus taxes fédérale et provinciale applicables en la matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-175

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal lequel établit les obligations de la MRC;

CONSIDÉRANT le règlement no ADM-2005-01 intitulé « Règlement décrétant la fréquence et la date de tenue des assemblées ordinaires du conseil de la MRC de Deux-Montagnes » lequel détermine la périodicité des séances du conseil de la MRC;

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE soit adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2012, lesquelles séances se tiendront au 1, Place de la Gare, Saint-Eustache:

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC 2012	
DATE	HEURE
Mercredi 25 janvier	20h00
Mercredi 22 février	
Mercredi 28 mars	
Mercredi 25 avril	
Mercredi 23 mai	
Mercredi 27 juin	
Aucune rencontre en juillet	
Mercredi 22 août	
Mercredi 26 septembre	
Mercredi 24 octobre	
Mercredi 28 novembre	
Mardi 18 décembre	17h00

QUE copie de ce calendrier soit publiée conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-176-A**BUDGET 2012 (ÉVALUATION FONCIÈRE)**

La directrice générale procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires selon les grands postes budgétaires retenus pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012 et répond aux questions des membres du conseil.

N'ayant plus aucune question des membres du conseil sur les différentes sections du budget de fonctionnement de la MRC;

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour le volet évaluation foncière pour l'année 2012 selon la répartition par revenus et dépenses suivantes :

Évaluation foncière (4 municipalités concernées)	
Revenus	
Contribution des municipalités (4 municipalités régies par le CM)	500 000 \$
Dépenses	
Services professionnels, techniques et autres	500 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2010-176-B**AUTRES SERVICES ET COMPÉTENCES DE LA MRC**

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires 2012 pour les différentes compétences générales affectant l'ensemble des municipalités de la MRC réparties selon les grands postes budgétaires suivants :

Compétences générales de la MRC (7 municipalités concernées)	
Revenus	
Développement économique et rural	1 138 602 \$
Transport collectif	20 500 \$
Art et culture	2 000 \$
Hygiène du milieu	35 000 \$
Autres revenus de sources locales	37 500 \$
Transferts conditionnels	221 700 \$
Grand total des revenus	1 455 302 \$
Dépenses	
Conseil	49 595 \$
Gestion financière et administrative	315 870 \$
Gestion du personnel	7 553 \$
Sécurité incendie (SCRI)	40 302 \$
Hygiène du milieu	121 617 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 487 492 \$
Culture et patrimoine	30 282 \$
Grand total des dépenses	2 052 711 \$
Appropriation du surplus accumulé	80 000 \$
Quote-part des municipalités	517 369 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à chacune des municipalités le montant des quotes-parts applicables.

QUE les membres du conseil, constatant l'absence motivée des représentants des municipalités concernées, proposent le report de l'adoption des prévisions budgétaires 2012 de l'Express d'Oka à une séance ultérieure.

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2012 ainsi acceptées soient transmises au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-177

**AVIS D'OPPORTUNITÉ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1802
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no. 1802 de la municipalité de Saint-Eustache a fait l'objet d'une analyse d'opportunité tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la nature des travaux à réaliser :

- Travaux de réfection, d'agrandissement et d'infrastructures municipales :

Emprunt de 398 000 \$.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU :

QUE les travaux projetés au règlement d'emprunt no. 1802 de la municipalité de Saint-Eustache sont jugés opportuns eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-178

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCI-2005-01-10

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi un avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 26 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le règlement n° RCI-2005-01 dans le but de modifier la délimitation de la plaine inondable du lac des Deux Montagnes pour le lot 4 106 258 du cadastre du Québec (secteur de Saint-Placide) et d'apporter des clarifications quant à l'empiètement dans le littoral pour des ouvrages autorisés en rive;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et par conséquent renoncent à sa lecture.

Le préfet mentionne l'objet du règlement et sa portée.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ Sonia Paulus APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes adopte le règlement n° RCI-2005-01-10 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° RCI-2005-01 et transmet une copie dudit règlement à tous les organismes partenaires.

QUE copie de ce règlement soit aussi transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir un avis de la conformité dudit règlement aux orientations gouvernementales.

QUE copie certifiée de ce règlement soit insérée au livre officiel des règlements de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-179

COBAMIL ET ÉCO-NATURE - ÉCHANTILLONNAGE DE LA QUALITÉ DE L'EAU – COBAMIL

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition conjointe déposée par Cobamil et Éco-Nature intitulée « Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires » pour l'année 2012 pour un montant ne devant pas excéder 7 720.60 \$.

QU'IL est convenu que le coût de cette dépense soit assumé à même le budget de fonctionnement de la MRC en y appliquant les règles de répartition en vigueur.

QUE l'acceptation par le conseil de la MRC de la proposition soumise est conditionnelle à ce que Cobamil et Éco-Nature s'engagent solidairement à ne publier aucune information de quelque nature que ce soit dans ce projet d'échantillonnage de la qualité de l'eau (analyses bactériologiques et analyses physico-chimiques) sans avoir obtenu au préalable l'accord formel du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-180

GESTION DE LA POPULATION DE CASTOR (PERMIS SEG)

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès du MNRF afin que la MRC détienne un permis SEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-181

FERME JEAN-GUY LAVALLÉE (RIVIÈRE DU CHÊNE ET COURS D'EAU RENAUD-LAVALLÉE)

CONSIDÉRANT le programme Prime-Vert élaboré par le MAPAQ afin d'aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Jean-Guy Lavallée de la Ferme Jean-Guy Lavallée Inc. pour la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement de deux chutes enrochées aux abords de la Rivière du Chêne;
- Stabilisation des berges en aval d'un ponceau dans le cours d'eau Renaud-Lavallée;

CONSIDÉRANT que l'aide financière versée en matière de conservation des sols et de l'eau s'adresse plus spécifiquement aux pratiques et aux travaux suivants :

- Mesures de lutte contre l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, en zone riveraine et non riveraine;

- Implantation de bandes riveraines herbacées permanentes au-delà des exigences de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Implantation de bandes riveraines arborescentes ou arbustives jusqu'à 5 mètres ou plus si cela fait partie d'une recommandation au diagnostic spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise M. Jean-Guy Lavallée de la Ferme Jean-Guy Lavallée Inc., producteur agricole de la Ville de Saint-Eustache, à entreprendre des travaux visant à aménager deux chutes enrochées aux abords de la Rivière du Chêne et la stabilisation des berges en aval d'un ponceau dans le cours d'eau Renaud-Lavallée à la condition que ce qui suit soit respecté :

QUE le MAPAQ ou l'ingénieur responsable du dossier auprès du producteur agricole s'engage à transmettre à la MRC dans les plus brefs délais à la fin des travaux ce qui suit :

- Un rapport décrivant et localisant géographiquement les principaux ouvrages et constructions réalisés sur le cours d'eau visé par la demande;
- Une copie du certificat d'autorisation émis par le MDDEP;
- Une attestation signée par un responsable confirmant que lesdits travaux ont été réalisés conformément au diagnostic spécialisé, aux conditions du programme Prime-Vert et s'il y a lieu, aux conditions inscrites au certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-182

FERME PAUL SAURIOL (COURS D'EAU DUQUETTE-SAURIOL)

CONSIDÉRANT le programme Prime-Vert élaboré par le MAPAQ afin d'aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Paul Sauriol de la Ferme Paul Sauriol pour la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement de sept chutes enrochées avec risberme aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol;
- Aménagement de deux chutes enrochées incluant les sorties de drains aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol;
- Stabilisation de la berge sur 6 mètres en aval d'un ponceau dans le cours d'eau Duquette-Sauriol;

CONSIDÉRANT que l'aide financière versée en matière de conservation des sols et de l'eau s'adresse plus spécifiquement aux pratiques et aux travaux suivants :

- Mesures de lutte contre l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, en zone riveraine et non riveraine;
- Implantation de bandes riveraines herbacées permanentes au-delà des exigences de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

- Implantation de bandes riveraines arborescentes ou arbustives jusqu'à 5 mètres ou plus si cela fait partie d'une recommandation au diagnostic spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise M. Paul Sauriol de la Ferme Paul Sauriol, producteur agricole de la Ville de Saint-Eustache, à entreprendre des travaux visant à aménager sept chutes enrochées avec risberme aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol; deux chutes enrochées incluant les sorties de drains aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol et la stabilisation de la berge sur 6 mètres en aval d'un ponceau dans le cours d'eau Duquette-Sauriol à la condition que ce qui suit soit respecté :

QUE le MAPAQ ou l'ingénieur responsable du dossier auprès du producteur agricole s'engage à transmettre à la MRC dans les plus brefs délais à la fin des travaux ce qui suit :

- Un rapport décrivant et localisant géographiquement les principaux ouvrages et constructions réalisés sur le cours d'eau visé par la demande;
- Une copie du certificat d'autorisation émis par le MDDEP;
- Une attestation signée par un responsable confirmant que lesdits travaux ont été réalisés conformément au diagnostic spécialisé, aux conditions du programme Prime-Vert et s'il y a lieu, aux conditions inscrites au certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-183

FERME ROGER, DESJARDINS ET DIANE THÉORÊT (COURS D'EAU BRANCHE CÔTE SAINT-LOUIS ET COURS D'EAU DUQUETTE-SAURIOL)

CONSIDÉRANT le programme Prime-Vert élaboré par le MAPAQ afin d'aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Roger Desjardins de la Ferme Roger Desjardins et Diane Théorêt pour la réalisation des travaux suivants :

- Stabilisation de la berge sur 6 mètres par végétalisation dans le cours d'eau Branche Côte-Saint-Louis;
- Aménagement de deux chutes enrochées aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol;
- Stabilisation de la berge sur 6 mètres par végétalisation dans le cours d'eau Duquette-Sauriol;

CONSIDÉRANT que l'aide financière versée en matière de conservation des sols et de l'eau s'adresse plus spécifiquement aux pratiques et aux travaux suivants :

- Mesures de lutte contre l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, en zone riveraine et non riveraine;
- Implantation de bandes riveraines herbacées permanentes au-delà des exigences de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Implantation de bandes riveraines arborescentes ou arbustives jusqu'à 5 mètres ou plus si cela fait partie d'une recommandation au diagnostic spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise M. Roger Desjardins de la Ferme Roger Desjardins, producteur agricole de la Ville de Saint-Eustache, à entreprendre des travaux visant à aménager deux chutes enrochées aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol; la stabilisation de la berge sur 6 mètres dans le cours d'eau Duquette-Sauriol et la stabilisation de la berge sur 6 mètres dans le cours d'eau Branche Côte-Saint-Louis à la condition que ce qui suit soit respecté :

QUE le MAPAQ ou l'ingénieur responsable du dossier auprès du producteur agricole s'engage à transmettre à la MRC dans les plus brefs délais à la fin des travaux ce qui suit :

- Un rapport décrivant et localisant géographiquement les principaux ouvrages et constructions réalisés sur le cours d'eau visé par la demande;
- Une copie du certificat d'autorisation émis par le MDDEP;
- Une attestation signée par un responsable confirmant que lesdits travaux ont été réalisés conformément au diagnostic spécialisé, aux conditions du programme Prime-Vert et s'il y a lieu, aux conditions inscrites au certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-184

FERME LES JARDINS AGRIPRO (COURS D'EAU BRAS-CHOQUETTE + DUQUETTE-SAURIOL)

CONSIDÉRANT le programme Prime-Vert élaboré par le MAPAQ afin d'aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Alain Sauriol de la ferme les Jardins Agripro Inc. pour la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement de trois chutes enrochées dont une incluant la sortie de drains aux abords du cours d'eau Bras-Charbonneau;
- Aménagement d'une chute enrochée aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol;
- Stabilisation de la berge sur 10 mètres dans le cours d'eau Duquette-Sauriol;

CONSIDÉRANT que l'aide financière versée en matière de conservation des sols et de l'eau s'adresse plus spécifiquement aux pratiques et aux travaux suivants :

- Mesures de lutte contre l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, en zone riveraine et non riveraine;
- Implantation de bandes riveraines herbacées permanentes au-delà des exigences de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Implantation de bandes riveraines arborescentes ou arbustives jusqu'à 5 mètres ou plus si cela fait partie d'une recommandation au diagnostic spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise M. Alain Sauriol de la ferme les Jardins Agripro Inc., producteur agricole de la Ville de Saint-Eustache, à entreprendre des travaux visant à aménager trois chutes enrochées dont une incluant la sortie de

drains aux abords du cours d'eau Bras-Charbonneau, d'une chute enrochée aux abords du cours d'eau Duquette-Sauriol et à stabiliser la berge sur 10 mètres du cours d'eau Duquette-Sauriol à la condition que ce qui suit soit respecté :

QUE le MAPAQ ou l'ingénieur responsable du dossier auprès du producteur agricole s'engage à transmettre à la MRC dans les plus brefs délais à la fin des travaux ce qui suit :

- Un rapport décrivant et localisant géographiquement les principaux ouvrages et constructions réalisés sur le cours d'eau visé par la demande;
- Une copie du certificat d'autorisation émis par le MDDEP;
- Une attestation signée par un responsable confirmant que lesdits travaux ont été réalisés conformément au diagnostic spécialisé, aux conditions du programme Prime-Vert et s'il y a lieu, aux conditions inscrites au certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-185

FERME YVON MASSON (PETITE RIVIÈRE-DU-CHÊNE)

CONSIDÉRANT le programme Prime-Vert élaboré par le MAPAQ afin d'aider les producteurs agricoles et le secteur agroalimentaire à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Yvon Masson de la Ferme Yvon Masson pour la réalisation des travaux suivants :

- Stabilisation de la façade du ponceau et des berges environnantes en aval dans la Petite Rivière du Chêne;
- Aménagement de deux chutes enrochées incluant les sorties de drains aux abords de la Petite Rivière du Chêne;

CONSIDÉRANT que l'aide financière versée en matière de conservation des sols et de l'eau s'adresse plus spécifiquement aux pratiques et aux travaux suivants :

- Mesures de lutte contre l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, en zone riveraine et non riveraine;
- Implantation de bandes riveraines herbacées permanentes au-delà des exigences de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Implantation de bandes riveraines arborescentes ou arbustives jusqu'à 5 mètres ou plus si cela fait partie d'une recommandation au diagnostic spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise M. Yvon Masson de la Ferme Yvon Masson, producteur agricole de la Ville de Saint-Joseph-du-Lac, à entreprendre des travaux visant à aménager deux chutes enrochées incluant les sorties de drains aux abords de la Petite Rivière du Chêne; la stabilisation de la façade du ponceau et des berges environnantes en aval dans la Petite Rivière du Chêne à la condition que ce qui suit soit respecté :

QUE le MAPAQ ou l'ingénieur responsable du dossier auprès du producteur agricole s'engage à transmettre à la MRC dans les plus brefs délais à la fin des travaux ce qui suit :

- Un rapport décrivant et localisant géographiquement les principaux ouvrages et constructions réalisés sur le cours d'eau visé par la demande;
- Une copie du certificat d'autorisation émis par le MDEEP;
- Une attestation signée par un responsable confirmant que lesdits travaux ont été réalisés conformément au diagnostic spécialisé, aux conditions du programme Prime-Vert et s'il y a lieu, aux conditions inscrites au certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-186

CULTURE ET PATRIMOINE – ENTENTE VVAP (AUTORISATION DE SIGNATURE)

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents à la conclusion de l'entente intervenue avec le MCCQ concernant la livraison du programme Villes et villages d'art et de patrimoine sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-187

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES (ADOPTION)

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité émise par le ministère de la Sécurité publique sur le projet de schéma de couverture de risques conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU que le conseil de la MRC procède à l'adoption du schéma de couvertures de risques tel qu'attesté par le MSP;

QUE la directrice soit autorisée à faire publier un avis public informant que ledit schéma entrera en vigueur conformément à la Loi au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

RÉSOLUTION 2011-188

APPUI À LA MRC L'ASSOMPTION CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN TERRITORIAL DE MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a adopté le Plan de transport de première génération pour la région des Laurentides il y a 10 ans;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a adopté un Cadre institutionnel de développement durable dans les années suivantes;

CONSIDÉRANT que la direction régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports élabore actuellement une nouvelle planification, pour les Laurentides, tournée vers la mobilité durable, soit le Plan territorial de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la direction régionale de Montréal du ministère des Transports élabore actuellement une nouvelle planification similaire, pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et que les MRC de la Couronne Nord n'ont pas encore été consultées;

CONSIDÉRANT que ce dossier est majeur pour l'ensemble des MRC, étant donné la corrélation entre l'aménagement et le transport;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux ont compétence en la matière en vue d'établir l'occupation dynamique du territoire en lien avec le maintien des schémas d'aménagement et le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que les impacts et la planification de ces dossiers excèdent le seul territoire de juridiction des MRC et que la Table des préfets de Lanaudière ainsi que la Table des préfets et élus de la Couronne Nord pourraient assurer la coordination politique et administrative entre les MRC de Lanaudière, de la Couronne Nord et le ministère des Transports du Québec;

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Jacques Séguin, APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE soit demandée à la CRÉ des Laurentides de prendre en charge la coordination entre les MRC et le MTQ pour l'élaboration du Plan territorial de mobilité durable dans les Laurentides.

QUE soit demandée à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord d'assurer la coordination politique et technique du même dossier, pour le territoire qui la concerne.

QUE le Conseil de la MRC de Deux-Montagnes demande au ministère des Transports de reporter les délais d'abord annoncés, afin que les MRC puissent fournir une vision harmonisée en matière de transport et de mobilité durable sur l'ensemble du territoire concerné par le plan territorial de mobilité durable.

QUE soit demandé également au ministère des Transports d'insérer dans les étapes d'élaboration du Plan territorial un processus de rencontres d'échanges entre les partenaires, le ministère et ses directions régionales.

QUE la présente résolution soit acheminée aux directions régionales du MTQ de Montréal, Laval-Mille-Îles et Laurentides-Lanaudière, à la CRÉ des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-189

NOMINATION DE L'INSPECTEUR RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RCI (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2011-129)

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de M. Jean-Claude Millette au poste d'inspecteur municipal et des bâtiments à la Municipalité de Saint-Placide;

CONSIDÉRANT la résolution 342-11-2011 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Placide;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU;

QUE le conseil modifie la résolution 2011-129 afin de nommer M. Vincent Langevin, urbaniste, inspecteur municipal et en bâtiment par intérim comme personne responsable de l'application du RCI durant l'absence de M. Jean-Claude Millette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-190

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le contenu de l'ordre du jour étant épuisé et ADVENANT 20H40;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU;

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc Lauzon
Préfet

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale

Ce 4 novembre 2011,

Je, soussignée Nicole Loiselle, directrice générale, certifie par la présente que la MRC de Deux-Montagnes dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2011-170 à 2011-190 lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil tenue le 23 novembre 2011.

Émis le 24 novembre 2011 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Nicole Loiselle, directrice générale

ANNEXE 1
COMPTES PAYABLES – MRC

MRC DE DEUX-MONTAGNES	
COMPTES PAYABLES AU 18 NOVEMBRE 2011	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES NOVEMBRE 2011	
Afpec - Travaux au kiosque touristique	5 506,53 \$
Association des directeurs municipaux du Québec - Formation	262,03 \$
Café Caetera - Achat café	55,00 \$
Carignan Nicole - Remboursement frais de déplacement	44,80 \$
CLD de la MRC de Deux-Montagnes - Remboursement avance travaux Kiosque	1 200,00 \$
Édition Yvon Blais - Mise à jour Loi aménagement urbanisme annoté	107,00 \$
Fondation Villes et villages d'Art et de Patrimoine (colloque)	105,00 \$
Groupe Cyr - Ajout comme mandataire financier	54,50 \$
Groupe JCL - Avis public	235,27 \$
Jalbert Isabelle - Remboursement Frais de déplacement	92,20 \$
Labrador -Achat eau	25,50 \$
Levasseur Julie - Remboursement frais de déplacement	148,00 \$
Linteau Julie - Remboursement frais de déplacement	252,93 \$
Loiselle Nicole - Remboursement frais de déplacement (juin à octobre 2011)	328,28 \$
MP Reproductions Inc. - Copie cartes RCI 2005-01-09	888,06 \$
MRC de l'Assomption - TPECN -Mémoire sur le PMAD et GMR	6 333,61 \$
Petite Caisse - Remboursement dépenses divers	361,78 \$
Racine François - Substitut du maire à l'assemblée d'octobre	50,00 \$
Servi-Tek Inc. - Photocopies en date du 7 novembre 2011	381,55 \$
SopaNor Inc. - (Buro Plus) Achat fournitures de bureau	7,07 \$
Technologie RT Inc. - Entretien système téléphonique	187,98 \$
Sous-total	16 627,09 \$
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES NOVEMBRE 2011	
CLD de la MRC de Deux-Montagnes - Entente tripartite Pacte rural	9 019,67 \$
Société d'Analyse Immobilière DM - Dossier évaluation	36 581,38 \$
SHQ - Honoraires Serge Pharand	1 548,25 \$
Ville de Saint-Eustache - Ass. collective (Novembre 2011)	1 631,98 \$
Sous-total	48 781,28 \$
Total des dépenses à payer	65 408,37 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS AU 18 NOVEMBRE 2011	
Bell Canada (système téléphonique) facture en date du 1er novembre 2011	281,53 \$
Bell mobilité - cellulaire Mme Loiselle & M. Dubuc- facture en date du 28 novembre	134,12 \$
CARRA (RREM) - déduction Novembre 2011	486,12 \$
CNW - Telbec - TPECN - PMAD	1 096,53 \$
MP Reproductions Inc. - Copie cartes schéma d'aménagement en vigueur	146,74 \$
Société de développement de St-Eustache - Loyer Novembre 2011	4 005,24 \$
Tourisme Laurentides - Formation J. Linteau	45,00 \$
Francotyp-Postalia - Location timbreuse	145,44 \$
Pauline Harrison - Remboursement frais de déplacement	20,24 \$
Masse salariale des fonctionnaires et élus du 21 octobre 2011	11 534,47 \$
Déductions à la source des fonctionnaires et élus du 21 octobre	5 355,39 \$
REER - Paies fonctionnaires du 21 octobre 2011	861,01 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 21 octobre 2011	42,10 \$
Masse salariale des fonctionnaires et élus du 4 novembre 2011	11 855,22 \$
Déductions à la source des fonctionnaires et élus du 4 novembre 2011	5 588,54 \$
REER - Paies fonctionnaires du 4 novembre 2011	854,35 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 4 novembre 2011	42,10 \$
Sous-total	42 494,14 \$
TOTAL DES DÉPENSES NOVEMBRE 2011	107 902,51 \$

ANNEXE 2

COMPTES PAYABLES – TRANSPORT COLLECTIF

MRC DE DEUX-MONTAGNES TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL COMPTES PAYABLES AU 18 NOVEMBRE 2011	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES NOVEMBRE 2011	
Autobus Deux-Montagnes - Service de transport octobre	13 424,69 \$
Gionet Carole - Remboursement frais de déplacement	11,20 \$
Loiselle Nicole - Remboursement frais déplacement	11,20 \$
Municipalité d'Oka - Installation panneaux de signalisation	655,00 \$
Municipalité de Saint-Placide	507,08 \$
GRAND TOTAL DÉPENSES NOVEMBRE 2011	14 609,17 \$